



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-11-2025 /

Dossier complet le : 15-12-2025 /

N° d'enregistrement : 008379/KK P

1 Intitulé du projet

projet de construction d'une centrale photovoltaïque au solde puissance inférieure à 1 Mwc, sur un délaissé communal. Le projet est porté par une société constituée par des citoyens du Bocage vendéen, pour une revente locale de l'électricité produite.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SAS RY WATTS

Raison sociale

Société par Actions Simplifiée à capital

N° SIRET

85357863100014

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Denu

Prénom(s)

Muriel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement),	tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur un délaissé de terrain en friche, ancien dépôt à gravats occasionnels, n'ayant aucun usage ni intérêt agricole ou forestier, RY WATTS envisage d'installer une centrale photovoltaïque au sol sur pieux de 999.00 kWc. Le site est référencé au département comme éligible à la construction de centrale solaire car délaissé impropre à l'agriculture. Il est inscrit dans le document cadre et valide par le préfet en octobre 2025. La surface de la parcelle considérée est de 14 400 m² et 10.000m² sont équipables. Ce projet n'est pas accompagné de démolition, il nécessitera en plus des panneaux photovoltaïques, la pose d'un local transformateur spécifique pour que l'on puisse réinjecter l'énergie sur le réseau HTA.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la pose de panneaux photovoltaïques au sol sur un délaissé de terrain pour faire de l'auto consommation collective sur un rayon de 20Kms. La production annuelle attendue sera d'environ 1200 MWh, (cela correspondant à la consommation annuelle de 600 foyers). Ils seront commercialisés au travers une boucle d'autoconsommation collective. La contractualisation avec des consommateurs locaux, industriels, artisans, collectivités ou particuliers couvrira au moins 80 % de la production. La part excédentaire fera l'objet d'un rachat type obligation d'achat (OA) ou autre. Dans l'annexe 1 le profil de la production qu'il nous faudra prendre en compte pour trouver les consommateurs locaux (entreprises, collectivités...) permettant d'atteindre l'équilibre : production consommation. Le Projet se veut citoyen : c'est à dire porté par des citoyens impliqués dans le montage du projet, la gouvernance, le financement, la construction et l'exploitation des installations. Le projet se veut local avec une action pédagogique : Prendre conscience et s'approprier ce qu'est l'énergie. devenir responsable de son usage. Proximité Production/ consommation Le projet se veut en cohérence avec les objectifs de réduction des énergies fossiles établies par les instances gouvernementales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'installation sera encadrée par des professionnels du photovoltaïque. Une partie de la main d'œuvre est envisagée par les membres citoyens impliqués de RY Watts: clôture, plantation d'arbres, etc. La phase travaux est relativement simple : il y aura pose de panneau au sol via l'enfoncement de pieux. Ensuite, un transformateur (local prefabricé) sera posé sur le terrain pour pouvoir réinjecter l'énergie sur le réseau public HTA. Une adduction HTA depuis le réseau public cheminera sous voirie jusqu'aux limites de propriété. (Voir trace en annexe) Les panneaux et les postes seront reliés entre eux par des câbles enterrés dans le terrain et sous voirie existante. La base de pente des tables est donnée à 1.10m. La hauteur maximale des élévations sera de 3.20m vue depuis le niveau 0.00 entrée du site (cf plans en annexes) La profondeur des pieux sera déterminée avec l'étude géotechnique. Une Réserve d'eau incendie (120 m³) sera aménagée sur la propriété afin de garantir un approvisionnement suffisant si les services du SDIS le demandent. Une voirie accessible aux engins sera réalisée, avec les gravats sur place, en pourtour des installations afin d'assurer l'entretien et l'accès aux services de secours. Le chemin actuel, privé, permet l'accès au site en tout temps. La zone projet sera délimitée par une clôture grillagée hauteur 1.93 m coloris vert et de maille 55x200. Le planning prévisionnel des travaux est ainsi établi: Etudes, relevés topographiques et géotechniques, débroussaillage, 1/11/25 à 03/2026 Construction et montage des équipements 2 et 3ème trimestre 2026 Mise en production 4ème trimestre 2026 La durée indicative du chantier de construction est prévue à 8 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, la centrale capte l'énergie lumineuse du rayonnement solaire. Les panneaux, à partir des photons, vont créer un courant électrique continu, qui va être transformé en courant alternatif par les onduleurs. Le transformateur va élever la tension pour que le courant soit réinjecté sur le réseau public HTA. Une convention avec les services ENEDIS sera évidemment établie en temps utiles. La centrale est équipée d'une alarme et d'un automate de supervision, qui permet de prévenir les services techniques en cas de problème. Un contrat d'entretien sera souscrit auprès de professionnels. Après la pose des panneaux, le terrain sera entretenu par des animaux (éco-pâturage par moutons) et suivant besoin, un complément de fauchage sera réalisé afin de limiter les plantes invasives et les refus. Il n'y a pas d'imperméabilisation du sol. La durée d'exploitation est donnée pour 25 ans minimum. La durée de vie de l'installation est donnée pour 35 ans. Le démantèlement s'effectue par le démontage des installations hors sol et le recyclage des matériaux dans les filières adaptées. Les fondations de type pieux vissés sont facilement extractibles par dévissage à l'aide d'engins. Il n'y a pas de fondations résiduelles à l'issue du démantèlement; le terrain est rendu tel qu'existant avant travaux

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration préalable DP. Ce document est en cours de constitution afin d'être déposé aux services d'urbanisme référents.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance de la centrale de panneaux photovoltaïques : superficie du champ photovoltaïque superficie de la parcelle cloturée : nombre de panneaux: hauteur bas de pente des tables PV transformateur: un puissance des panneaux cloture peripherique longueur par largeur cloture peripherique carcteristiques des mailles reserve d'eau	(999.00 , kwc .) (8800, m2) (10.000, m2) (1998, px) (1.10, m) (3x2x3.2 , m) (500, wc) (370 x 3.5, m) (200 x 55, cm) (120, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe a proximite du ruisseau "La Doulaye" non classe. Le projet se situe a environ 850 m de la ZNIEFF de type II Zone de bois et bocage a l'EST de La Roche sur Yon. (Cf rapport CPIE tableau 2 page 7) Des inventaires des zones humides ont ete effectues en 32012, a l'echelle de la commune de Bournezeau, par le CPIE Sevre et Rocade. Un diagnostic et incidences du projet a ete mene
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Sans objet
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Sans objet

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sans objet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Bournezeau est concernée par le risque inondation: PPRI Lay Amont
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Terrain ayant servi de dépôt à gravats ou déblais. Site non pollué suivant les relevés préliminaires. Analyses complémentaires en phase travaux si nécessaires. Les responsables des services techniques actuels et antérieurs (à la retraite sur la commune) ont été consultés. Il n'y a pas eu de dépôts occasionnels de matériaux type amiante. Beaucoup de pierres notamment à l'occasion de la ZRE 04006 nommée "Bassin hydrographique du Lay"
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Sans objet
Dans un site inscrit ?	☐	☒	sans objet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites Natura 2000 les plus proches de la commune de Bournezeau sont ceux qui concernent "Le marais Poitevin" a environ 15 km et "La plaine calcaire du Sud Vendee" a environ 19 km.
D'un site classé ?	☐	☒	Sans objet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Raccordement du site au reseau AEP public pour abreuvement des animaux et remplissage de la reserve souple d' incendie.(une fois sauf si incendie)) Consommation estimee a 30 m3/an (?) Mais pas de pelevement dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Il n'est pas prevu de drainage ou canalisations des eaux de ruissellement. Le sol restera permeable idem existant.Les eaux de pluie ne seront pas captees au niveau des tables. Il n'y apas d'etancheite entre les modules.Nous sommes sensibles au fait qu'il ne faut pas concentrer la circulation de l'eau susceptible de produire des erosions, ruissellement de surface. Les tranches
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Un reprofilage du terrain sera necessaire seulement sur la partie equipee afin d'obtenir des nivellements aptes a recevoir les tables support de panneaux. La mise en place de redents sera privilegie afin de conserver le profil du terrain et limiter au maximum les déplacements de terres. Il n'est pas prevu de retirer des materiaux du terrain.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐ ☐	☒ ☒	Un empierrement peripherique sera realise a l'interieur de la zone cloturee en materiaux qualifies afin d'assurer un acces aux services de secours et d'entretien. A noter, le terrain est un ancien denot de gravats, il est probable que Pas d'utilisation des ressourcs du sous sol. A l'approche de la zone naturelle, le plateau en legere pente qui abritera le projet a un sol peu profond aux dires du voisinage. Les deblais pierreux presents sur site serviront

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Reseau AEP disponible sous la voirie publique située en limite de propriété. Raccordement Ø20 suffisant et disponible, si nécessaire. Prelevement estime comme faible.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le reprofilage du terrain et les nivellements vont entraîner le débroussaillage de ronces, la coupe et l'arrachage de petits sujets végétaux (ex pruneliers) et quelques rares petits arbres (5 à 6 cm de diamètre). Il n'est pas prévu de terrassement ni débroussaillage à moins de 20 mètres du cours d'eau "La Doulaye". Une clôture viendra sécuriser l'ensemble du site. La pose ménagera le passage des
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Voir diagnostic CPIE joint en annexe
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Il s'agit d'un terrain délaissé depuis plus de 40 ans ayant eu pour fonction le dépôtage communal de gravats et de remblais inertes. En l'état, il n'a pas de vocation agricole. Son re-emploi pour mise en culture est impossible sans déblaiement et/ ou apport de terre végétale. La partie en zone naturelle n'est pas concernée par le projet. Parcelle classée : délaissé, apte à l'installation de PV au sol
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est suffisamment éloigné de zones industrielles, de stockage de produits... pour que l'on puisse dire que les activités humaines autour ne devraient pas impacter le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Ni le risque sismique faible dans cette région, ni le risque d'inondation ne menacent le projet. (Cf profil altimétrique)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le risque de pollution chimique engendrée par des composants des cellules photovoltaïques est évoqué parfois. Le cadmium est nommé car sous forme de tellure de cadmium, il pourrait être à l'origine de
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Quels risques sanitaires pourraient concerner le projet ? Nous ne voyons qu'un risque possible indirect pour le projet celui susceptible d'affecter les ovins qui participeraient à l'entretien du site et qui pourraient ne pas

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Durant la phase de construction, des engins mecaniques seront utilises afin de debroussailler, niveler, forer des pieux, excaver des tranches, manutentionner des equipements. Les gravats presents sur place seront utilises pour constituer les cheminements. En phase exploitation, seuls des vehicules legers seront amenes a assurer l'entretien et la surveillance des installations. trafic estime a moins d'un vehicule /semaine /surveillance
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Durant la phase de construction, des engins mecaniques seront utilises; les nuisances seront comparables aux engins agricoles utilises a proximite. En exploitation, niveau sonore emergent <30dB
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'entretien est envisage par eco-paturage. Des animaux (moutons)seront charges de l'entretien. Ils ne sejourneront pas sur site hors periode de paturage. Ce ne sera pas une nuisance permanente pour preserver la bio
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Pendant la phase de travaux, la mise en place des pieux creera peut-etre des vibrations tres locales. Rien en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	"pas souhaite !", et pas concerne a priori
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	La polarisation de la lumiere creee par les panneaux noirs, et qui provoque une attraction pour certains insectes est souvent evoquee. Il n'y a pas de plans d'eau (etangs...) a proximite directe qui pourraient etre des lieux
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Sans objet
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase de construction,les engins de chantier peuvent generer de la poussiere, travail du sol, penetration des pieux battus.. sans objet en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les seuls effluents engendrés par le projet concernent les déjections animales des animaux chargés de l'entretien. Le pâturage prévu est caractérisé comme extensif. Les échanges que nous avons avec un éco-pâturateur susceptible de mettre ses moutons sur le site prennent en compte : le temps de présence : courte période pour éviter le surpâturage, l'espacement entre des périodes de pâturage, une voirie pour accéder aux parcelles, etc.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Sans objet
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet comporte un volet de plantation de haie, avec des essences locales aptes à favoriser la faune locale notamment sur sa bordure Nord permettant une intégration paysagère harmonieuse des installations. Le CPIE nous recommande de laisser la haie spontanée qui s'est créée au Nord. Si des discontinuités trop importantes apparaissent, une plantation de redensification sera prévue en "haie double" avec des
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Terrain non exploité depuis 40 ans. Sans usage ni intérêt agricole ou forestier. La législation prévoit que les gravats soient recyclés désormais. L'usage historique, collectif, de ce terrain ne pourrait donc pas être maintenu.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de projet en cours ou à venir à proximité du terrain

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un Pre Diagnostic ecologique a ete mene par le CPIE Sevre et Bocage. Il a pour but d'evaluer les impacts du projet sur les enjeux du milieu sur la biodiversite, notamment vis a vis des ZNIEFF proches et des sites Natura 2000. Vous trouverez le rapport en annexe. Le rapport conclut que "l'habitat present sur le site du projet est considere a enjeu fort concernant les especes nicheuses" Certaines considerees comme patrimoniales en PDL pour des habitats en partie basse et moyenne. (fauvettes, verdier, tourterelles des bois) Le rapport conclut que le projet est considere a enjeu modere vis-a-vis des espaces ouverts propices aux reptiles. En consequence, il convient de "prendre quelques precautions afin de limiter les impacts sur les especes patrimoniales dont les especes faunistiques representatives des milieux environnants".

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

enjeu oiseaux: Mesure d'evitement : - Limitation de la zone de chantier a la zone d'installation (evitement d'une bande de 20m du cours d'eau de la Doulaye). La ripisylve ne sera pas affectee. - la bordure arboree actuelle au nord constituera sinon la haie, en tout cas elle sera au maximum conservee(preservation des habitats) au lieu de faire l'objet d'un arrachage suivi de replantation. - Conservation des haies peripheriques nord et ouest notamment Mesure de reduction : - Realiser les periodes de travaux a plus fort impact (defrichement par exemple) en dehors de la periode sensible (nidification). Il est prevu que le debroussaillage: la coupe et l'enlevement des vegetaux soit realisee avant le 15 mars. Les travaux de deracinange aplannissement prenant en compte l'enjeu reptile suivant. Mesure d'accompagnement : - Plantation de haies a proximite du site (voie d'entree si c'est possible en prenant en compte le developpement de la haie actuelle a droite le long de ce chemin d'accès), parallele a la haie du voisin existante, et en tout cas apres le chantier, et voie parallele a la Doulaye) : cette derniere suggestion du CPIE sera appreciee. - En phase d'exploitation : Mesure de reduction : - Entretien conservatoire des haies en place et plantees : periode, outils, pratiques adaptees(pas d'eparreuses a fleaux). Developpement de la haie sur une largeur d'au moins 1m50 Le projet comporte un volet de plantation complementaire de haie notamment sur sa face Nord permettant une integration paysagere harmonieuse des installations et permettant d'abriter les especes nicheuses. (Enjeu fort) L'entretien annuel sera realise au maximum en dehors des periodes de nidification. pour eviter la destruction des nids et le derangement. Nous observerons

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

RY WATTS estime qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol : - n'est pas susceptible d'entraîner des inconvénients significatifs sur l'environnement : faible impact environnemental au regard des précautions précisées ci-dessus et du diagnostic mené par le CPIE. - n'est pas susceptible d'entraîner des dangers significatifs - n'est pas susceptible d'entraîner des nuisances olfactives ou sonores - n'est pas susceptible d'entraîner des nuisances visuelles; éloignement suffisant des riverains. Les citoyens impliqués dans le projet et leurs associés, sont très sensibles aux enjeux écologiques et portent un regard responsable sur l'environnement. Le parc se veut exemplaire pour l'acceptabilité sociale, le suivi écologique que

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom vieille

Prénom

Qualité du signataire Directeur general de RyWatts

À Mouchamps

Fait le 05-11-2025

Signature du (des) demandeur(s)